

La CPPAP refuse l'agrément au magazine Charlotte Mensuel

lun 31/03/2025 - 10:56



Charlotte Mensuel s'est vu refuser le statut de magazine d'information par la Commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP). Cette décision remet en cause l'avenir économique du magazine.

Dès octobre, la commission a refusé d'attribuer ce statut à Charlotte Mensuel. Le titre a alors introduit un recours gracieux, rejeté le 12 février. Dans le courrier envoyé à la rédaction, l'instance décrit les raisons du refus. « *Le contenu de la publication, consacrée à la bande dessinée, est majoritairement constitué d'articles à caractère intemporel et d'information dépourvue de lien direct à l'actualité* ».

Une perte des avantages économiques de la presse

Pour la presse BD, les textes prévoient deux critères à respecter : des histoires qui ne doivent pas dépasser la moitié de la pagination et au moins 10 % du périodique doit être dédié à l'actualité. Sans la reconnaissance de la CPPAP, Charlotte Mensuel perd les avantages du régime économique de la presse que sont un taux réduit de TVA à 2,1 % et des tarifs postaux privilégiés. Un coup de massue qui pourrait menacer sa survie, selon ses dirigeants.

Union Presse - 16 place de la République 75010 Paris - Tél : 01 42 40 27 15